

II.2.5 Infrastructures

Les infrastructures de transport jouent un rôle important dans l'organisation du territoire. Elles conditionnent sa découverte, définissent les zones fréquentées des zones délaissées, les espaces de vie du quotidien et ceux des temps de loisirs. Elles peuvent véhiculer leurs propres paysages selon les itinéraires empruntés et les infrastructures connexes qui profitent des possibilités de desserte et de visibilité pour se mettre en place (zones d'activité), notamment à proximité des villes majeures comme Cholet.

L'autoroute A87 relie Angers à La-Roche-sur-Yon et traverse le territoire d'étude au Nord-Ouest. Elle montre des vues éclairs sur le paysage alentour, rythmées par les alternances entre déblais et remblais qui viennent couper ou ouvrir les vues sur l'extérieur. Les écrans végétaux en bord de voie sont peu nombreux et seules les haies des parcelles limitrophes viennent créer des masses semi-transparentes de second plan. La vitesse y étant élevée, le regard des usagers s'accroche aux motifs structurants ou prégnants dans le paysage. L'image du territoire relève de l'impression plus que de l'analyse : grandes étendues visuelles fuyantes, lignes bocagères, clocher, linéaires boisées, franchissement des vallées, ponctuations par les éoliennes. Seul le franchissement de la vallée du Layon au droit de Beaulieu-sur-Layon offre un point de vue saisissant et constitue un événement marquant dans le parcours de l'A87, permettant de lire l'organisation du paysage et ses grandes composantes.

Hormis cette voie majeure sur le plan national, quatre voies constituent les infrastructures principales permettant de découvrir les paysages du territoire. Ce niveau de voirie, plutôt de transit puisqu'il contourne systématiquement les centres-bourgs, présente un tracé large et plutôt rectiligne permettant des vues dynamiques sur le paysage. La vitesse favorise là aussi une perception globale, qui tend cependant à s'ouvrir vers l'extérieur de l'axe de la voie :

- La RD160 relie Angers à Cholet et constituait, avant l'arrivée de l'autoroute, l'itinéraire premier pour aller en Vendée en passant sur des secteurs bocagers, relativement fermés ;
- La RD161 relie Angers à Doué-la-Fontaine et une partie de son tracé est en 2x2 voies et favorise donc les passages rapides. Son tracé favorise les vues amples sur les champs céréaliers et maraichers qui caractérisent cette partie du territoire, avec pour horizon les volums boisés de la forêt de Milly. Le contournement de Doué se passe en déblais, ne permettant aucune perception extérieure ;
- La RD960 relie Doué-la-Fontaine à Cholet en passant par les reliefs de la colline des Gardes. Entre Vihiers et Cholet, les vues se dégagent de part et d'autre de la voie, la topographie venant épauler les perceptions. Entre Doué-la-Fontaine et Vihiers, les vues se font également latérales et se confrontent à un horizon boisé omniprésent ;
- La RD759 relie Mauléon à Chinon, en passant par Argenton-les-Vallées et Thouars. Boisée par secteur, elle offre cependant sur certaines portions des vues dégagées et lointaines, notamment sur la gauche ;
- La RD748 relie Vihiers à Bressuire, en passant par Argenton-les-Vallées. Elle traverse de grands champs ponctuellement bordés de haies et propose des fenêtres visuelles latérales ouvertes, mais souvent délimitées par un horizon boisé.

Un troisième niveau présente un réseau dense de routes rurales plus ou moins sinuées, qui suit avec précision les mouvements de la topographie pour relier les lieux habités entre eux. Routes de crête et route de fond de vallée quadrillent donc le territoire d'étude, tissant des voies perpendiculaires les unes aux autres. Les perceptions visuelles y sont beaucoup plus influencées par la présence des bosquets, des haies et des boisements créant des jeux d'ouvertures et de cloisonnements visuels. Le détail du paysage apparaît plus clairement avec une perception globale résultant de la superposition de plusieurs cadres. Ces voies mettent en scène les arrivées sur les zones bâties en focalisant l'axe de la voie sur un clocher en flèche ou la silhouette d'un hameau. La traversée de bourgs permet de rythmer et de jalonner le trajet.



Autoroute A87 proposant un point de vue exceptionnel sur la vallée du Layon à hauteur de Beaulieu du Layon



Perception depuis la RD960 entre Doué-la-Fontaine et Cholet



Route rurale descendant dans la vallée du Layon

Enfin, un dernier niveau de voirie considère les **chemins agricoles** qui desservent les parcelles agricoles. Leurs ambiances sont différentes selon les paysages. En milieu bocager et/ou boisé, ces chemins peuvent mettre en exergue des ambiances en chemins creux, avec des haies relativement hautes bordant les chemins, créant parfois des effets de voûte ou la vue se trouve canalisée. Dans les espaces dégagés, notamment sur les plateaux céréaliers et les secteurs viticoles, ces voies sont souvent ouvertes sur le paysage.

Hormis les RD748, RD759 et RD960, le réseau secondaire montre peu d'ouvertures directes en direction de la ZIP. L'A87 présente ponctuellement une vue large sur le Sud du territoire, à hauteur du franchissement de la Loire, à Beaulieu-sur-Layon. Ce point sera à étudier particulièrement.

II.2.6 Éolien

L'éolien est un motif déjà ancré dans le paysage avec la présence de plusieurs parcs existants ou en projet.

Sur les sept parcs existants du territoire, trois présentent une configuration groupée, l'un de six éoliennes (parc du **Clos du Pressoir** à Valanjou), un autre de quatre éoliennes (parc des **crêtes de La Tourlandry et Coron**) et un dernier au Sud de six éoliennes à **Coulonges-Thouarsais**. Depuis le coteau Nord du Layon, les deux premiers parcs se situent l'un derrière l'autre et sont perceptibles dans le lointain. Le parc de **l'Hyrôme**, composé de cinq éoliennes, se présente sous la forme d'un alignement. Le parc de **Noirterre**, composé de 6 éoliennes, se situe au centre du parc de la **Chapelle Gaudin**, lui-même constitué de six autres éoliennes. Enfin, le parc de **Mauzé-Thouarsais** est constitué de trois éoliennes alignées.

Un troisième parc (le parc de Tigné) viendra s'implanter, avec les parcs de l'Hyrôme et du Clos du Pressoir, sur la crête du versant Sud du Layon. Ce parc se composera de six éoliennes groupées sur deux rangs selon un axe Nord-Est/Sud-Ouest. Deux autres parcs sont prévus à proximité de Vihiers, le **parc de Vihiersois Ouest** de 6 éoliennes et le **parc de Vihiersois Est** de trois éoliennes. Un parc de huit éoliennes est aussi en projet de part et d'autre de la ligne de crête au Sud du territoire : le **parc du Bocage**. Perpendiculairement à cette ligne de crête, le **parc de la Fragnale** se composera de six éoliennes alignées, venant en contradiction avec l'orientation de la ligne de crête. Enfin, un peu plus au Sud, deux parcs de cinq éoliennes groupées sont prévus : le **parc des Herbes Blanches** et le **parc de Mauleon**. Non loin de Coron, deux parcs supplémentaires en projet sont envisagés, à savoir le projet de la Grande Levée et le projet de la Saulaie. Ces deux projets présentent une configuration semblable avec 3 éoliennes alignées orientées selon un axe Nord-Ouest / Sud-Est.

La densification de l'éolien sur le territoire d'étude (sept parcs existants et sept parcs accordés) et la diversité des implantations génèrent un enjeu de lisibilité de **l'éolien et des différents parcs**, en particulier depuis le coteau Nord de la vallée du Layon.

La couverture territoriale actuelle pose également un enjeu de saturation visuelle **de l'horizon** depuis les points de vue les plus dégagés.



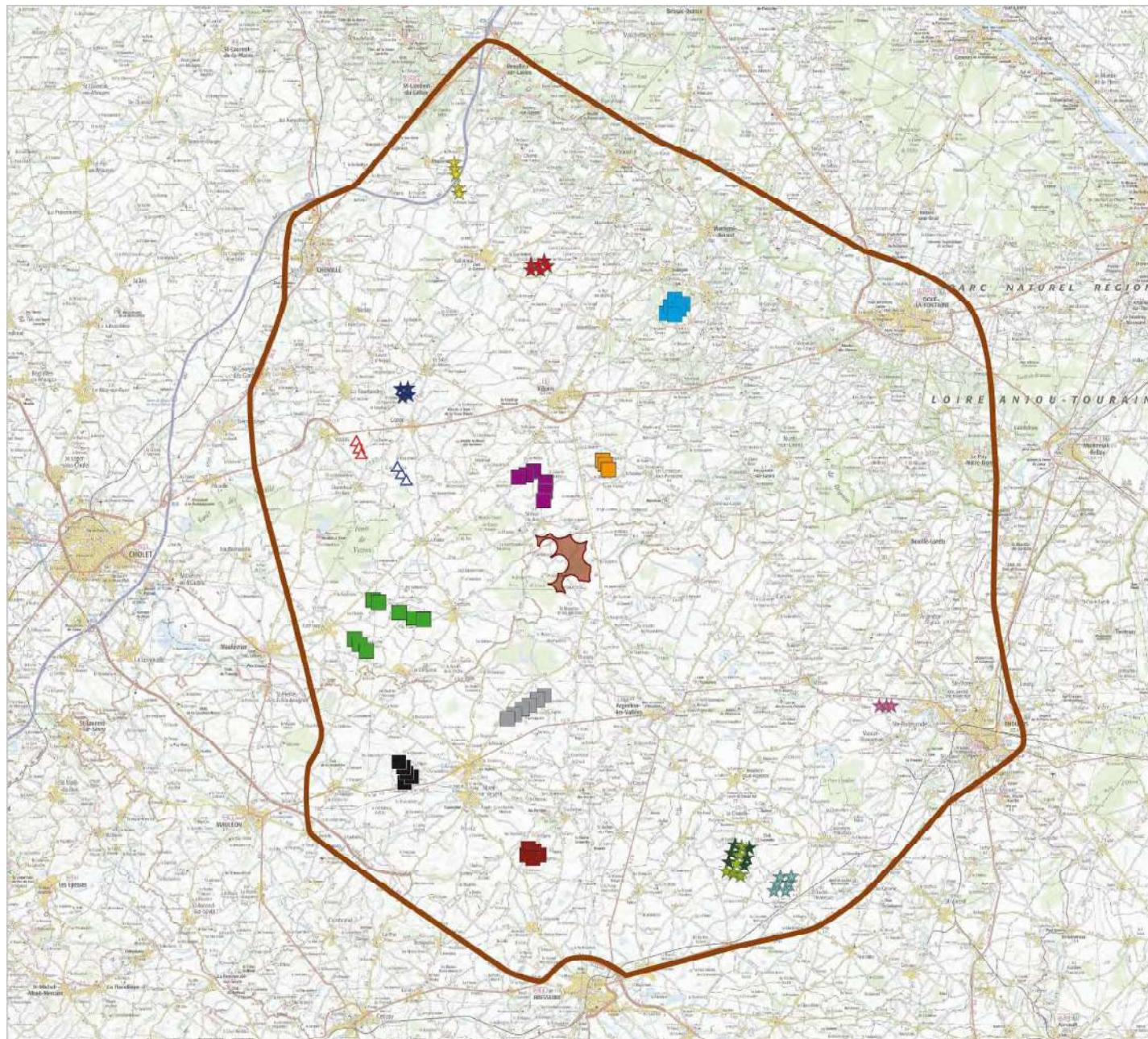
Chemin agricole dans les vignes



Parc éolien du Clos du Pressoir (Valanjou)



Perception du parc du Clos du Pressoir depuis les hauteurs de la faille du Layon



PROJET EOLIEN DE SAINT-MAURICE-LA-FOUGEREUSE

CONTEXTE EOLIEN (PERIMETRE ELOIGNE)

LEGENDE

Périmètres d'étude

- Zone d'implantation Potentielle des Eoliennes (ZIP)
- Limite du périmètre éloigné

Contexte éolien

- Parc existant
- Parc accordé ou en construction
- Parc en projet ayant reçu un avis de l'AE
- Parc en projet avec dépôt de permis de construire, n'ayant pas reçu l'avis de l'Autorité Environnementale

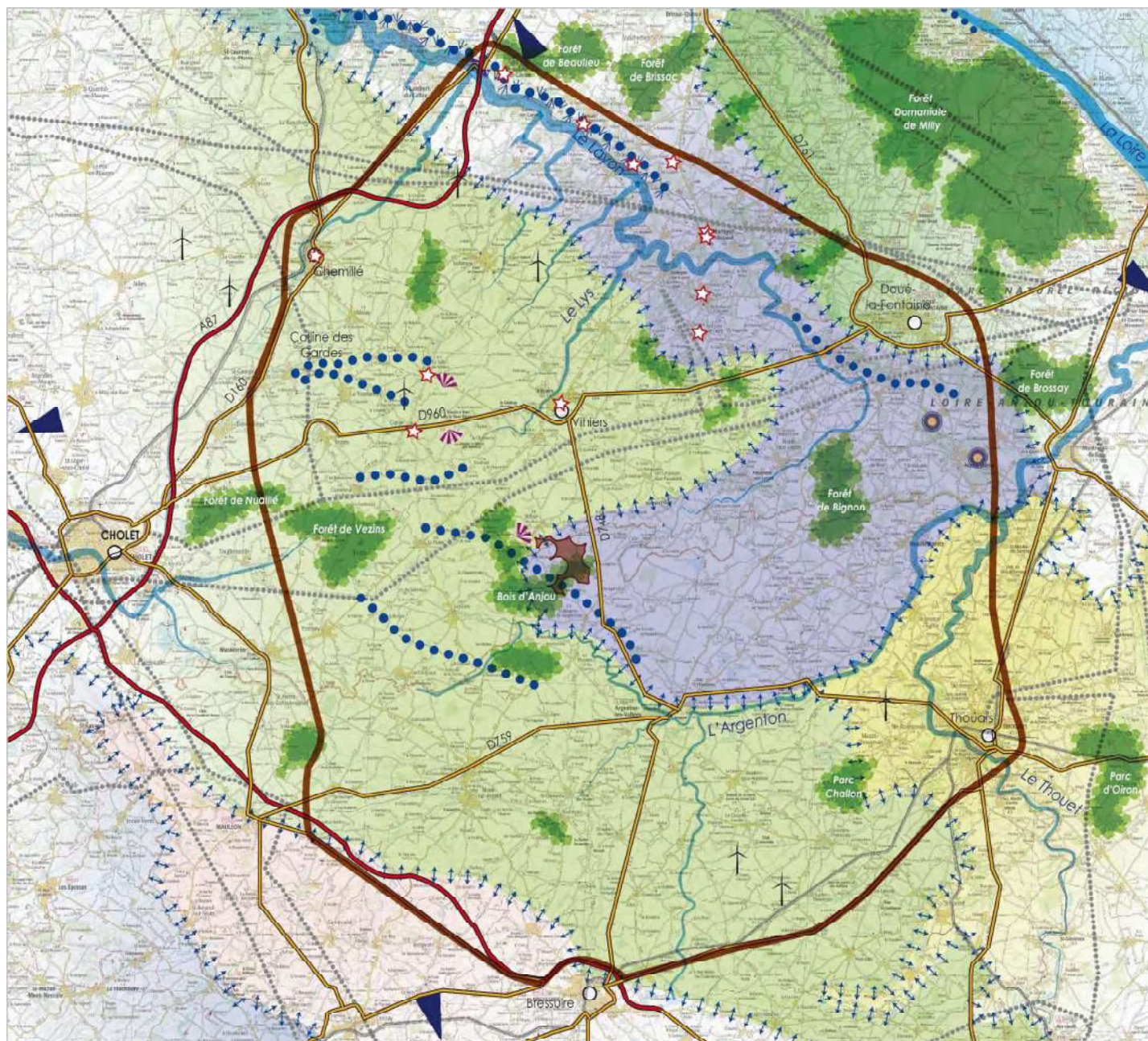
Parcs éoliens

- Parc de Tigné (à environ 14 kms)
- Parc de l'Hyrôme (Chanzeaux/Valanjou) (à environ 20 kms)
- Parc de Vihiersois Ouest (à environ 2 kms)
- Parc de Vihiersois Est (Jallais / La Chapelle Rousselin) (à environ 5 kms)
- Parc du Bocage (à environ 7 kms)
- Parc du Clos du Prossoir (Valanjou) (à environ 15 kms)
- Parc des Crêtes (La Tourlandry / Coron) (à environ 12 kms)
- Parc de Mauzé-Ihouarsais (à environ 16 kms)
- Parc de Noirterre (Argentonnay / Bressuire) (à environ 18 kms)
- Parc de la Chapelle Gaudin (Argentonnay) (à environ 16 kms)
- Parc de Coulonges-Thouarsais (à environ 20 kms)
- Parc des Herbes Blanches (Voulmoutin) (à environ 14 kms)
- Parc de Mauléon (à environ 13 kms)
- Parc de la Fragnais (Nueil-les-Aubiens, Etusson) (à environ 6 kms)
- Projet de La Grande Levée (Veziens, Chante-loup-les-Bois) (à environ 10 kms)
- Projet de la Saulaie (Coron) (à environ 8 kms)



ECHELLE :





PROJET EOLIEN DE SAINT-MAURICE-LA-FOUGEREUSE ANALYSE PAYSAGÈRE (PÉRIMÈTRE ÉLOIGNÉ)

LEGENDE

Périmètres d'étude

- Zone d'implantation Potentielle des Eoliennes (ZIP)
- Limite du périmètre éloigné

Limites et continuités paysagères

- Ligne de crête ou coteau marquant une transition paysagère nette
- Transition paysagère progressive
- Continuité paysagère
- Verrou boisé
- Vallée

Éléments structurants et particularités paysagères

- Infrastructure routière majeure (A87 Angers-Cholet)
- Infrastructure routière marquante
- Voie de chemin de fer
- Ligne électrique de haute tension marquante
- Parc éolien existant
- Point de repère (bourg, clocher, château d'eau...)
- Vue longue ponctuelle sur le grand paysage
- Dégagement visuel
- Butte topographique

Unités paysagères

- Le val d'Anjou
- Les plaines et coteaux du Saumurois
- Les coteaux du Layon et de l'Aubance
- Le bocage maugeois
- La vallée du Thouet
- Le bocage Bressuirais
- Le haut bocage vendéen



ECHELLE :



11.4 Les unités paysagères

11.4.1 Le bocage maugeois

C'est l'une des plus vastes unités paysagères qui s'étend entre le département du Maine-et-Loire et celui des Deux-Sèvres, non seulement en raison de la continuité des ambiances sur ce territoire mais aussi d'une véritable **identité culturelle et historique**, liée notamment aux guerres de Vendée.

Le bocage maugeois se caractérise par un **relief de modèle en creux** caractéristique de la partie méridionale du massif armoricain. Cela se traduit par un paysage d'alternance entre un plateau aux ondulations souples et des vallées encaissées et sinueuses présentant des aplombs rocheux. C'est un paysage de **bocages semi-ouverts alternant des zones ouvertes de grandes cultures sur les plateaux, et des trames de haies plus denses dans les vallées**. Les haies soulignent les ondulations du relief. Quelques lambeaux viticoles s'insèrent dans le bocage sur la frange Nord-Est de l'unité, au contact des exploitations du coteau du Layon et du Haut-Poitou.

En termes d'accessibilité visuelle, le bocage maugeois constitue donc un **paysage semi-transparent dans lequel les vues ne sont jamais très lointaines, mais où les écrans végétaux sont suffisamment éloignés pour donner une réelle profondeur de champ**. Les points hauts présentent les dégagements les plus importants offrant des vues longues sur le paysage. En revanche, les vallées présentent des configurations plus intimistes et des perceptions visuelles confinées à l'axe de la vallée. Les franchissements de vallée permettent généralement une prise de recul permettant de voir le coteau opposé, les zones de plateau adjacentes et la silhouette de bourg surmontée d'un clocher en flèche qui signale la position du centre-bourg. En-dehors des grands axes, la maille bocagère peut se faire plus resserrée et tend à diminuer l'échelle des perceptions paysagères, donnant aux hameaux et aux exploitations une certaine intimité.

La lecture du paysage est facilitée par **l'unité architecturale** et la présence de **points de repères** sur le plateau : clochers, silhouette étagée des bourgs, bâti rural (granges à nef...) en hameaux diffus. Les bourgs sont quasiment tous développés par une importante couronne pavillonnaire. Ils se caractérisent par une **présence industrielle forte et ancienne en cœur de bourg** (modèle de « l'usine à la campagne ») qui évolue aujourd'hui avec un déplacement des activités sur les franges, notamment à proximité des nombreux grands axes routiers. De même, les hameaux traditionnels présentent d'importants développements de bâti d'élevage ou d'exploitation témoignant, dans le paysage, du fort dynamisme agricole. C'est également sur cette unité que se localisent les **parcs éoliens** du territoire d'étude, jouant le rôle de point de repère paysager lorsque le temps est dégagé.

Chemillé est la ville la plus importante de l'unité paysagère, dans la partie qui concerne le territoire d'étude. Implantée sur les bords de l'Hyrome, elle ne montre pas de relief ou de point de vue particulier. Elle est connue pour la présence du jardin Camifolia qui valorise les productions de plantes médicinales locales.

Le bocage maugeois présente des enjeux modérés qui sont essentiellement liés à deux facteurs :

- la distance au projet, puisque les effets d'écran des haies viennent rapidement occulter les éléments présents sur l'horizon ;
- la topographie, avec une faible sensibilité des vallées encaissées et fermées par la végétation, et des enjeux accentués sur les points hauts et les secteurs d'entre-deux vallées, plus ouverts.

Localisée dans l'unité, c'est la colline des Gardes qui présente les enjeux les plus importants, notamment ses franges septentrionales, puisque les panoramas qu'elle propose occasionnellement donnent directement à voir en direction de la ZIP.



Panorama sur le bocage nord-maugeois depuis la colline des Gardes - commune de Saint-Georges-des-Gardes



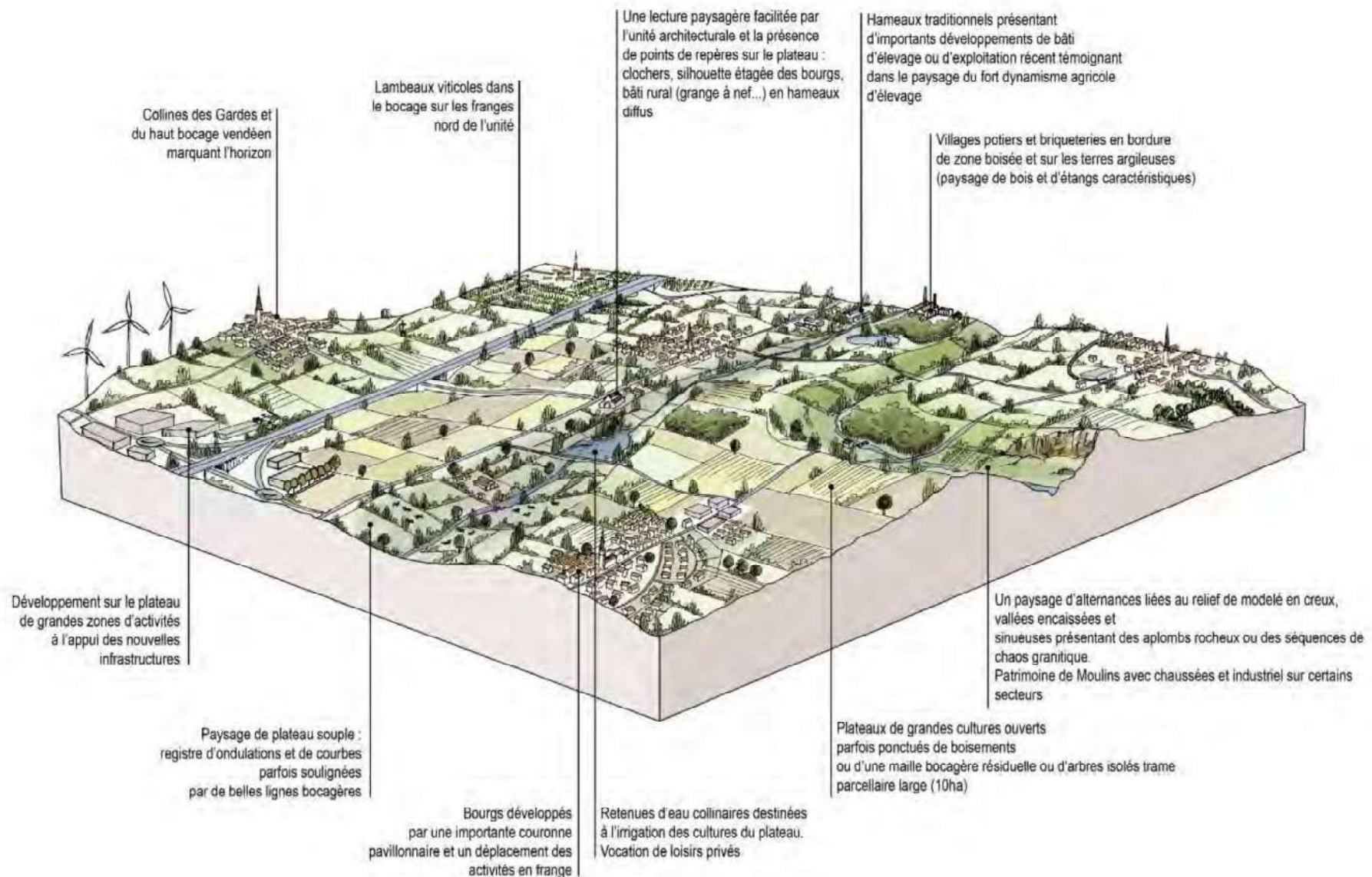
Pentes douces soulignées par un bocage encore dense (Saint-Georges-des-Gardes)



Vue sur les parcs éoliens maugeois depuis la colline des Gardes



Bloc diagramme de l'unité paysagère du bocage maugeois
(Atlas des Paysages des Pays de la Loire)



II.4.2 Les coteaux du Layon et de l'Aubance

S'étirant du Nord-Ouest vers le Sud-Est, appuyée sur une faille géologique, la vallée du Layon se caractérise par un relief dissymétrique valorisant un coteau Nord très prononcé et un coteau Sud plus discret, qui remonte en pente douce vers les zones de plateau. De fait, cette ligne de force propose des vues en belvédère tournées vers le Sud-Ouest du territoire d'étude, dont la portée permet de voir un plateau découpé de quelques vallées et un horizon bleuté lointain. Si le premier plan offre des perceptions privilégiées sur des ambiances traditionnelles émanant du bâti qui s'étage sur le coteau en rive Nord, le deuxième plan permet de voir l'enchevêtrement fin des hameaux, des bosquets et des champs, avec les traces des quelques haies qui identifient la proximité du bocage maugeois. Depuis le coteau en rive Sud en revanche, c'est la proximité et la prééminence du coteau opposé qui attire le regard, en raison de l'effet barrière qu'il suscite.

Outre cette dissymétrie, l'unité paysagère des coteaux du Layon et de l'Aubance présente une caractéristique forte : ses vignes. Elle développe ses paysages viticoles sur l'ensemble des coteaux des deux rivières et de leurs affluents. Le rythme et le graphisme des rangs de vignes implantés soit dans le sens de la pente, soit perpendiculairement sur de petites terrasses, soulignent les reliefs et révèlent un terroir renommé associé à un paysage reconnu, valorisé sur le plan touristique. La faible hauteur des cultures permet d'avoir un paysage ouvert qui, du fait du relief, se déploie sous le regard de l'observateur, et joue de nombreux points de repère, pour l'essentiel bâtis. En effet, un patrimoine remarquable composé de villages de caractère, de demeures viticoles, de moulins... anime coteaux et plateaux et contribue à la mise en scène de ce paysage.

Les fonds de vallons accueillent des rivières sinueuses et proposent des ambiances contrastées du fait de leur forte densité végétale. Prairies bocagères, peupleraies et ripisylve soulignent le Layon tout en occultant souvent les vues. Ces ambiances végétales contrastent avec les paysages ouverts des coteaux et plateaux viticoles et les parcelles de grandes cultures qui s'étendent entre pied de coteau et prairies bocagères. Les méandres permettent de créer des zones de « cirque » favorisant des perceptions orientées, qui alternent avec des points de vue plus « panoramiques » qui se déploient à plus de 180° sur le paysage alentour.

Si la vallée du Layon se caractérise par un profil dissymétrique et des effets de parois révélant le granit, cette histoire géologique volcanique a aussi conduit au développement de carrières importantes en exploitation (comme à Cléré-sur-Layon).

Les coteaux du Layon se centrent sur une vallée qui porte le même nom. Ils se caractérisent par un paysage de vignes animé de nombreux points de repère, comme les clochers érigés des anciens centre-bourgs ou les domaines et manoirs viticoles à la silhouette caractéristique.

C'est le coteau Nord du Layon qui montre le plus de sensibilité, en raison de sa hauteur et de son ouverture visuelle sur toute la partie Sud-Ouest du territoire d'étude (et notamment la ZIP). La lecture du projet depuis les points de vue panoramiques valorisés du Layon, ainsi que depuis les franges des plateaux dans la continuité du coteau Sud du Layon, constitue un enjeu majeur (cohérence des lignes, effets de rupture d'échelle, lisibilité des premiers plans...).



Vigne et haies bocagères se côtoyant en limite d'UP.



Vallée ample aux coteaux dissymétriques recouverts de parcelles viticoles (à proximité de Passavant-sur-Layon)

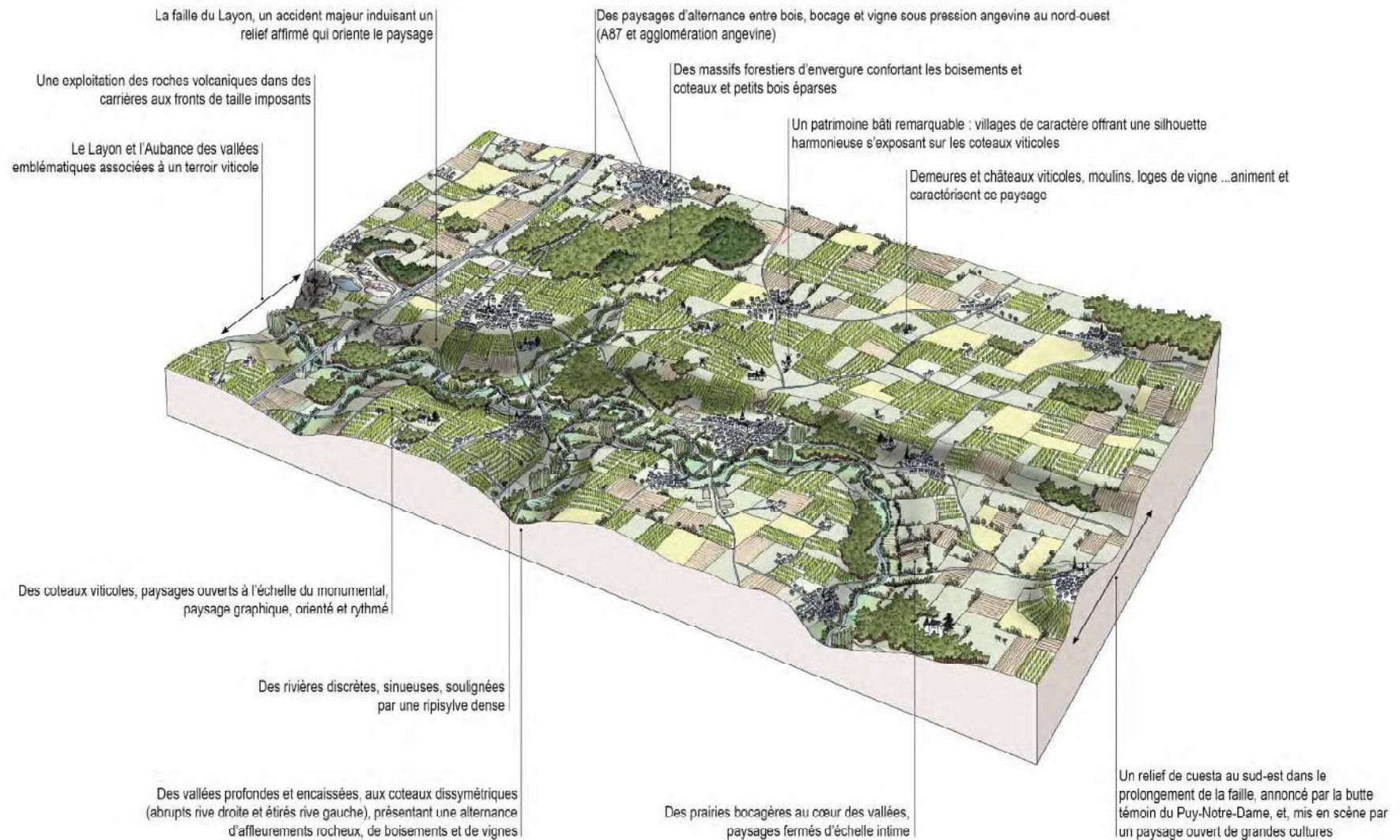


Four à chaux dominant la vallée du Layon (Beaurieu-sur-Layon)



Bloc diagramme de l'unité paysagère des coteaux du Layon et de l'Aubance

(Atlas des Paysages des Pays de la Loire)



II.4.3 Les plaines et coteaux du Saumurois

Seule la partie Sud-Ouest de l'unité paysagère est intégrée dans le territoire d'étude, en interface étroite avec les ambiances des coteaux du Layon et de l'Aubance.

L'identité paysagère des plaines et coteaux du Saumurois résulte d'une organisation structurée en **bandes parallèles entre Loire et Layon** qui s'articule de la manière suivante, du Nord au Sud :

- la **ligne de crête du coteau calcaire boisé et habité dominant la Loire**, qui propose des vues longues dirigées vers le Nord et tournent donc le dos à la ZIP ;
- une **large bande d'ondulations boisées** (forêt de Milly) et de clairières agricoles et viticoles, parfois urbanisées, qui favorisent des perceptions de petite échelle et des ambiances refermées par la proximité du couvert végétal ;
- la barrière visuelle et physique formée par les **contreforts calcaires**, entre Saint-Saturnin-sur-Loire, Grézille et Denezésous-Doué. En interface avec la forêt de Milly, les prééminences de ces reliefs permettent une légère prise de hauteur par rapport au paysage environnant, et favorisent des perceptions vers le Sud-Ouest ;
- la **plaine céréalière du Douessin**, qui se déploie entre Doué-la-Fontaine et Brissac-Quincé, est constituée de vastes champs implantés sur d'amples ondulations, et ponctuée de bosquets de peupliers ou de quelques arbres isolés. Elle favorise les vues ouvertes le long de la RD761 ;
- la **ligne de bascule topographique vers le Layon**, qui s'appuie sur le coteau de l'Aubance et se situe légèrement en retrait sur le plateau bordant le Layon.

Cette unité paysagère se situant en bordure du territoire d'étude, seule la plaine céréalière du Douessin et la ligne de bascule topographique vers le Layon concernent l'étude ci-présente. Caractérisée par un patrimoine bâti diversifié et de qualité, cette unité s'identifie particulièrement par l'importance **des troglodytes de plaines et de coteaux**.

Le dynamisme agricole et forestier caractérise ces paysages. Le développement des voies de circulation a favorisé l'émergence ou la croissance de zones d'activités en périphérie des villes.

Éloignée de la ZIP, l'unité des plaines et coteaux du Saumurois montre peu d'enjeux, essentiellement localisée sur la frange Ouest de la forêt de Milly, qui présente une situation surélevée par rapport au reste de l'unité. Depuis le milieu céréalier et maraîcher, des vues peuvent notamment s'ouvrir en direction de la ZIP (abords de Doué, RD761) lui conférant une certaine sensibilité paysagère. Cependant, la distance associée à la présence d'horizons boisés limite la perception d'éléments lointains réduisant les enjeux.



Plaine céréalière ouverte du Douessin, vues longues et dégagées mettant en exergue les silhouettes des bourgs en appui sur les contreforts boisés (Louresse-Roche menier)

Bloc diagramme de l'unité paysagère des plaines et coteaux du Saumurois

(Atlas des Paysages des Pays de la Loire)

Entre Loire et Layon, une organisation en bandes parallèles :

- a. La ligne de crête du coteau calcaire escarpé dominant la Loire ;
- b. Une large bande d'ondulations boisées et de clairières agricoles et/ou viticoles, et parfois urbanisées ;
- c. Un barreau visuel et physique formé de contreforts calcaires (cuesta) soulignés en ligne de crête par des boisements (notamment en aval de Saumur), couverts par des vignobles sur les pentes (notamment en amont de Saumur et ponctuellement en aval) et, en pied de paroi, par un habitat de caractère et de troglodytes ;
- d. La plaine céréalière du Douessin constituée de larges ondulations soulignées par les lignes de culture, et ponctuée de bosquets de peupliers ou de quelques arbres isolés ;
- e. La ligne de crête du coteau viticole du Layon, dont l'effet visuel est renforcé par le jeu de la faille du Layon.

Une palette chromatique identitaire de l'architecture de ce plateau : Toitures d'ardoises, façades de tuffeau, grisons ...

Développement péri-urbain de l'articulation de Saumur

Un habitat troglodytique dense de coteaux et de plaine, particulièrement identitaire de cette unité

Des bourgs et villages de caractère qui ponctuent et animent les vues longues et dégagées induites par les grandes covisibilités

Un paysage horticole de rosieristes, animation et structuration du parcellaire agricole

Des infrastructures routières marquantes traversant la plaine du Douessin et reliant les trois centres urbains (Saumur - Doué-La-Fontaine - Montreuil-Bellay)

Un habitat rural sous forme de hameaux déclinant un registre de murs

Particularité paysagère de la vallée du Thouet ponctuée de peupleraies

Réseau électrique aérien dense

Grande diversité des points d'appels architecturaux : moulins tour, cavier ou chandelier, demeures viticoles, châteaux et manoirs dans leurs parcs ...

